

Département
de la SOMME

Arrondissement
d'ABBEVILLE

Canton de RUE
Tél : 03.22.29.91.32
Email : mairiemachy@orange.fr

COMMUNE DE MACHY

PROCES VERBAL
DE SEANCE DU JEUDI 30 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi 30 mai s'est réuni le Conseil sous la présidence de Philippe PARMENT.

Sont présents : M. PARMENT Philippe, Mme GODET Geneviève, Mme TROISLOUCHES Isabelle, M. DEBRAY Jackie, M. BOVYN Alain, M. Leclercq Jean-Jacques, M. DELEGRANGE Basile.

Excusés : Mme MERLIN Elodie (pouvoir à Mme GODET Geneviève) M. RASSE David (pouvoir à M. PARMENT)

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 07

Absentes : Mme BARTHE Fanny et Mme VANDEPUTTE Edith.

Votants : 09

Régulièrement convoqué le vendredi 24 mai 2024.

Secrétaire de séance : Mme GODET Geneviève.

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET

Il est demandé au Conseil d'autoriser les transferts de crédits dont le détail figure dans le tableau qui suit :

EN FONCTIONNEMENT	
Dépenses	✓ Art 6751 chp 042 = -765 ✓ Art 681 chp 042 = +765
EN INVESTISSEMENT	
Dépenses	✓ Art 2158 chp 041 = -7 729,38€ ✓ Art 2135 chp 041 = - 3570,00€ ✓ Art 2158 chp 21 = + 7 729,38€ ✓ Art 2135 chp 21 = + 3570,00€ ✓ Art 2804182 chp 040 = -765,00€ ✓ Art 2135 chp 21 = + 1 530,00€
Recettes	✓ Art 2804182 chp 040= +765,00€

En conséquence, il est demandé au Conseil :

- 1) D'accepter d'apporter au budget primitif 2023 les modifications en dépenses et recettes de fonctionnement et investissement reprises ci-dessus.
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.
- 3) Pour extrait conforme et certification de l'exécution des formalités prévues aux articles L 1431-1 à L 1431-9 du Code général des collectivités territoriales ; le caractère exécutoire prenant effet à compter de la date de l'accusé de réception de la Préfecture.
- 4) Après délibération le Conseil approuve la décision modificative comme suit :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Madame GODET Geneviève	✓		
Monsieur PARMENT Philippe	✓		
Monsieur RASSE David (<i>pouvoir donné à M.Parmet Philippe</i>)	✓		
Madame MERLIN Elodie (<i>pouvoir donné à mme Godet Genevieve</i>)	✓		
Madame TROISLOUCHES Isabelle	✓		
Monsieur DEBRAY Jackie	✓		
Madame VANDEPUTTE Edith	Absente		
Monsieur BOVYN Alain	✓		
Monsieur DELEGRANGE Basile	✓		
Monsieur LECLERCQ Jean-Jacques	✓		
Madame BARTHE Fanny	Absente		

PRIME POUVOIR D'ACHAT

Vu le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale ;
 Considérant que le montant de cette prime est modulable en fonction du niveau de rémunération des agents publics dans le respect des plafonds définis réglementairement ;
 M. le Maire propose à l'assemblée délibérante, afin d'amortir le choc de l'inflation et de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics, d'instaurer la prime forfaitaire de pouvoir d'achat, selon les modalités suivantes :

Contrat à 27 heures : 617,14€

Contrat à 7h00 : 120,00€

Versement unique et non renouvelable.

Après en avoir délibéré le Conseil approuve le versement de la prime comme suit :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Madame GODET Geneviève	✓		
Monsieur PARMENT Philippe	✓		
Monsieur RASSE David (<i>pouvoir donné à M.Parmet Philippe</i>)	✓		
Madame MERLIN Elodie (<i>pouvoir donné à mme Godet Genevieve</i>)	✓		
Madame TROISLOUCHES Isabelle	✓		
Monsieur DEBRAY Jackie	✓		
Madame VANDEPUTTE Edith	Absente		
Monsieur BOVYN Alain	✓		
Monsieur DELEGRANGE Basile	✓		
Monsieur LECLERCQ Jean-Jacques	✓		
Madame BARTHE Fanny	Absente		

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE L'HABITAT

Monsieur le Maire rend compte du plan local d'urbanisme intercommunal de l'habitat prévu en 2027 et dont les surfaces à bâtir pour chaque commune ne doivent pas excéder 10 000 m² incluant les permis de construire accordés depuis 2022. Les parcelles libres sont présentées et la liste sera envoyée à la Communauté de communes du Ponthieu-Marquenterre qui déterminera celles qui seront constructibles.

DEVIS RETENU DES EAUX PLUVIALES

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise DELAHAYE pour la deuxième tranche des travaux de retenue des eaux pluviales d'un montant de 6 009,00€.

Après en avoir délibéré le Conseil approuve le devis comme suit :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Madame GODET Geneviève	✓		
Monsieur PARMENT Philippe	✓		
Monsieur RASSE David (<i>pouvoir donné à M.Parment Philippe</i>)	✓		
Madame MERLIN Elodie (<i>pouvoir donné à mme Godet Genevieve</i>)	✓		
Madame TROISLOUCHES Isabelle	✓		
Monsieur DEBRAY Jackie	✓		
Madame VANDEPUTTE Edith	Absente		
Monsieur BOVYN Alain	✓		
Monsieur DELEGRANGE Basile	✓		
Monsieur LECLERCQ Jean-Jacques	✓		
Madame BARTHE Fanny	Absente		

TABLE RONDE EN BOIS

Monsieur le maire propose au Conseil de mettre en vente l'ancienne table de la mairie qui est stockée dans la cave et prend l'humidité ; il est décidé de voir avec un brocanteur pour la vendre au meilleur prix.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe qu'il a été convoqué à la commission du CDPNAF pour le terrain cadastré AC 158 en place et lieu d'un bâtiment agricole et qu'il est dans l'attente de la décision qui sera rendue prochainement.

Monsieur le Maire informe que des travaux de rénovation seront à prévoir à l'église et que des entreprises seront contactées pour des devis.

La séance est levée à 21h20.

La secrétaire de séance



M.le Maire

